



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

C/XX/3

ORIGINAL: français

DATE: 28 août 1986

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Vingtième session ordinaire
Paris, 2 décembre 1986

SITUATION FINANCIERE DE L'UNION
INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS
VEGETALES AU 31 DECEMBRE 1985

Mémoire du Secrétaire général

RESUME

Ce document présente la situation financière de l'Union au 31 décembre 1985 (article 23(2) de la Convention) et le rapport du vérificateur des comptes relatif à l'exercice 1985 (article 25 de la Convention).

1. Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 1985 est le suivant :

	<u>francs*</u>
Recettes	1 712 722
Dépenses	<u>1 769 581</u>
Excédent des dépenses sur les recettes	56 859 =====

Conformément à l'article 5) du Règlement financier de l'UPOV, l'excédent de dépenses de 56 859 francs a été couvert par un appel au fonds de réserve.

2. Fonds de roulement

En vertu de l'article 8 de son Règlement financier, l'UPOV dispose d'un fonds de roulement. Ainsi qu'il ressort du bilan au 31 décembre 1985 (Annexe A.2 de ce document), ce fonds de roulement s'élève à 333 330 francs. La participation des Etats, calculée conformément à la décision du Conseil prise lors de la session du mois de novembre 1972 (document UPOV/C/VI/6), est la suivante :

Afrique du Sud	8 333	Israël	8 333
Allemagne (Rép.féd.d')	41 667	Italie	16 666
Belgique	8 333	Japon	41 667
Danemark	8 333	Nouvelle-Zélande	8 333
Espagne	8 333	Pays-Bas	24 999
Etats-Unis d'Amérique	41 667	Royaume-Uni	41 667
France	41 667	Suède	8 333
Hongrie	8 333	Suisse	8 333
Irlande	8 333		

3. Base des contributions

Le montant de la contribution annuelle de chaque Etat membre est calculé selon le nombre des unités de contributions qui lui est appliqué (article 26 de la Convention (texte révisé du 23 octobre 1978)). Toutefois, la Belgique, le Danemark, la Suède et la Suisse ont augmenté volontairement leur contribution annuelle d'une demi-unité. En conséquence, le calcul des contributions de 1985 était basé sur les unités suivantes (voir, à ce sujet, le budget de 1985 (document C/XVIII/4, document C/XVIII/4, Add. et document C/XVIII/13)) :

* Le mot "francs" signifie des francs suisses et les sommes relevées dans ce document ont été arrondies au franc (document C/XII/15, paragraphe 8).

5 unités pour l'Allemagne (Rép. féd. d')
5 unités pour les Etats-Unis d'Amérique
5 unités pour la France
5 unités pour le Japon
5 unités pour le Royaume-Uni

3 unités pour les Pays-Bas

2 unités pour l'Italie

1,50 unité pour la Belgique
1,50 unité pour le Danemark
1,50 unité pour la Suède
1,50 unité pour la Suisse

1 unité pour l'Afrique du Sud
1 unité pour l'Espagne
1 unité pour l'Irlande
1 unité pour la Nouvelle-Zélande

0,50 unité pour la Hongrie
0,50 unité pour Israël.

4. Annexes

On trouvera, aux annexes A du présent document :

- A.1 - la comparaison du budget et des comptes de 1985 suivie d'une note explicative;
- A.2 - le bilan au 31 décembre 1985;
- A.3 - le calcul des contributions;
- A.4 - la liste des Etats membres

et, à l'annexe B, le rapport du vérificateur des comptes.

5. Le Conseil est invité, conformément à l'article 21.f) de la Convention, à examiner et approuver les comptes de l'exercice 1985.

[Les annexes suivent]

ANNEXE A.1

Comparaison du budget et des comptes de 1985

<u>Recettes</u>	<u>Budget</u>		<u>Comptes</u>	
Contributions	1 648 000		1 648 000	
Publications	12 000		6 766	
Autres*	<u>36 000</u>	1 696 000	<u>57 956</u>	1 712 722
		=====		=====
 <u>Dépenses</u>				
Personnel	i) 1 067 000		1 072 201	
Missions	ii) 40 000		43 382	
Conférences	50 000		48 445	
Impressions	32 000		25 942	
Autres services contrac- tuels	11 000		5 086	
Location de locaux	45 000		41 274	
Fournitures	3 000		1 241	
Mobilier et matériel iii)	5 000		6 420	
Autres dépenses	28 000		16 172	
Dépenses communes** iv)	<u>493 000</u>	1 774 000	<u>509 418</u>	1 769 581
 <u>Résultat</u>				
Déficit prélevé sur le fonds de réserve		(78 000)		(56 859)
		<u>1 696 000</u>		<u>1 712 722</u>
		=====		=====

i) à iv) : voir la page 2 de ces Annexes A.

* Y compris la quote-part de l'UPOV dans les recettes communes de l'OMPI, 14 265 francs.

** <u>Détail des dépenses communes</u> <u>(services rendus par l'OMPI)</u>	<u>Budget</u>		<u>Comptes</u>	
Traitements et dépenses communes de personnel	342 000		344 185	
Impressions	3 000		3 764	
Autres services contractuels	6 000		9 770	
Entretien des locaux	47 000		55 658	
Communications	44 000		37 545	
Fournitures; mobilier et matériel	46 000		55 735	
Autres dépenses; dépenses imprévues	<u>5 000</u>	493 000	<u>2 761</u>	509 418.
		=====		=====

Notes concernant les variations négatives entre le budget et les comptes

- i) Personnel: le dépassement de 5 201 francs provient du fait que le coût effectif des traitements du personnel était plus élevé que prévu au budget alors que les charges sociales étaient égales au budget.
- ii) Missions: le dépassement de 3 382 francs est principalement dû au coût élevé de deux missions en Amérique du Sud (Conférence à Buenos Aires et Séminaire panaméricain à Cali).
- iii) Mobilier et matériel: le dépassement de 1 420 francs est dû, principalement, au coût plus élevé que celui prévu en 1983 (report de crédit) pour l'achat d'armoires.
- iv) Dépenses communes: le dépassement de 16 418 francs est dû aux variations suivantes dans la répartition des dépenses communes dans les comptes de l'OMPI: Personnel, 2 185 francs; Impressions, 764 francs; Autres services contractuels, 3 770 francs (recours accru à l'informatique et coût plus élevé que prévu des services de surveillance de nuit); Mobilier et matériel, 9 735 francs (nouveau système de traitement de texte WANG); Dépenses générales de fonctionnement, 8 658 francs (augmentation de la facture de chauffage pendant l'hiver inhabituellement froid et retard intervenu dans l'installation d'un système de recyclage de l'eau). Ces variations ont été compensées partiellement par des dépenses moins élevées que prévues: Communications, 6 455 francs; Autres dépenses, 2 239 francs.

ANNEXE A.2

Bilan au 31 décembre 1985

<u>ACTIF</u>		<u>PASSIF</u>	
Liquidités	683 000	Créanciers	664 070
Débiteurs	441 847	Fonds de réserve	
		Report du 31	
		décembre 1984	184 306
		Excédent de	
		dépenses 1985	(56 859) 127 447
		Fonds de roulement	333 330
	<u>1 124 847</u>		<u>1 124 847</u>
	=====		=====

ANNEXE A.3

Base pour la détermination des contributions

La détermination de la part contributive de chaque Etat membre se fait sur la base de l'Article 26 de la Convention.

<u>Unités</u>	<u>+</u>	<u>Unités volontaires</u>	<u>=</u>	<u>Total</u>	<u>x</u>	<u>Nombre des Etats*</u>	<u>=</u>	<u>Total des unités</u>
5		-		5		5		25
4		-		4		-		-
3		-		3		1		3
2		-		2		1		2
1		0,50		1,50		4		6
1		-		1		4		4
0,50		-		0,50		<u>2</u>		<u>1</u>
						17		41
						==		==

Détermination des contributions

Le montant des contributions est celui qui a été approuvé par le Conseil de l'UPOV (document C/XVIII/13, paragraphe 20).

<u>Base de contributions (francs)</u>	<u>Unités</u>	<u>Montant à percevoir par Etat (francs)</u>	<u>Nombre des Etats*</u>	<u>Total (francs)</u>
	5	200 975	5	1 004 875
	4	-	-	-
	3	120 585	1	120 585
1 648 000	2	80 390	1	80 390
	1,50	60 294	4	241 176
	1	40 195	4	160 780
	0,50	20 097	<u>2</u>	<u>40 194</u>
			17	1 648 000
			==	=====

Valeur d'une unité de contribution : 40 195 francs.

* Selon la classification indiquée au paragraphe 3 du présent document.

ANNEXE A.4

Etats membres au 31 décembre 1985

<u>Etats membres</u>	<u>Date appartenance UPOV</u>	<u>Date "Acte 1978"</u>
Afrique du Sud	06 novembre 1977	08 novembre 1981
Allemagne (Rép. féd. d')	10 août 1968	-
Belgique	05 décembre 1976	-
Danemark	06 octobre 1968	08 novembre 1981
Espagne	18 mai 1980	-
Etats-Unis d'Amérique	08 novembre 1981	08 novembre 1981
France	03 octobre 1971	17 mars 1983
Hongrie	16 avril 1983	16 avril 1983
Irlande	08 novembre 1981	08 novembre 1981
Israël	12 décembre 1979	12 mai 1984
Italie	01 juillet 1977	-
Japon	03 septembre 1982	03 septembre 1982
Nouvelle-Zélande	08 novembre 1981	08 novembre 1981
Pays-Bas	10 août 1968	02 septembre 1984
Royaume-Uni	10 août 1968	24 septembre 1983
Suède	17 décembre 1971	01 janvier 1983
Suisse	10 juillet 1977	08 novembre 1981

17 Etats membres

[L'annexe B suit]

Eidgenössische Finanzkontrolle
Contrôle fédéral des finances
Controllo federale delle finanze

le 16 juin 1986

944.0.1,7
E1/E12-gr

Monsieur Arpad Bogsch
Secrétaire général de l'Union
internationale pour la protection
des obtentions végétales (UPOV)
Chemin des Colombettes 34

1211 G e n è v e 20

Vérification des comptes de l'exercice 1985

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément aux dispositions en vigueur, M. J.-P. Vessaz, expert en révisions, a procédé, les 23 et 30 mai 1986, selon mes instructions, à la vérification des comptes de l'exercice 1985 de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV).

A la suite des constatations faites par mon collaborateur, je suis en mesure de délivrer l'attestation de vérification que vous trouverez en annexe.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute considération.



W. Frei
Directeur suppléant du
CONTROLE FEDERAL DES FINANCES
DE LA CONFEDERATION SUISSE
(Vérificateur des comptes)

Annexe:

Attestation de vérification



Eidgenössische Finanzkontrolle
Contrôle fédéral des finances
Controllo federale delle finanze
944.0.1.8
E1/E12

3003 Berne, le 30 mai 1986

ATTESTATION DE VERIFICATION

J'ai examiné les états financiers de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) à Genève pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 1985.

Mon examen a comporté une analyse générale des méthodes comptables et le contrôle des pièces comptables et d'autres justificatifs qui m'a paru nécessaire dans la circonstance.

Les états financiers reflètent de façon satisfaisante la situation financière à la date d'expiration de la période considérée ainsi que les résultats des opérations menées durant la période qui s'est achevée à cette date.

Les principes financiers ont été appliqués selon des modalités qui concordaient avec celles adoptées pendant l'exercice financier précédent.

Les opérations ont été menées en conformité avec le Règlement financier et les prescriptions de l'autorité délibérante.

W. Frei

Directeur suppléant du
CONTROLE FEDERAL DES FINANCES
DE LA CONFEDERATION SUISSE
(Vérificateur des comptes)

Annexes:

Comptes et résultat de l'exercice 1985
Bilan au 31 décembre 1985

COMPTES ET RESULTAT DE L'EXERCICE 1985

DOIT

RECETTES

Contributions	1 648 000	
Recettes diverses	<u>64 722</u>	1 712 722

RESULTAT

Excédent de dépenses prélevé sur le fonds de réserve		<u>56 859</u>
		<u>1 769 581</u> =====

AVOIR

DEPENSES

Personnel	1 072 201	
Missions	43 382	
Conférences	48 445	
Impressions	25 942	
Autres services contractuels	5 086	
Location de locaux	41 274	
Fournitures	1 241	
Mobilier et matériel	6 420	
Autres dépenses	16 172	
Dépenses communes	<u>509 418</u>	1 769 581 =====

BILAN AU 31 DECEMBRE 1985

ACTIF

LIQUIDITES

Société de Banque Suisse		
compte courant		176 251
compte d'épargne, fonds de roulement		333 330
compte d'épargne, placement		173 419

COMPTES DEBITEURS

Débiteurs divers		102 073
FIT/JAPON		<u>339 774</u>

1 124 847

=====

PASSIF

COMPTES CREDITEURS

Créanciers divers		268 854
FIT/JAPON		366 332
Réserve pour frais de cessation de service		28 884

FONDS DE RESERVE

Résultat		
Report du 31 décembre 1984	184 306	
Excédent de dépenses	<u>(56 859)</u>	127 447

FONDS DE ROULEMENT

Afrique du Sud	8 333	
Allemagne (Rép. féd. d')	41 667	
Belgique	8 333	
Danemark	8 333	
Espagne	8 333	
Etats-Unis d'Amérique	41 667	
France	41 667	
Hongrie	8 333	
Irlande	8 333	
Israël	8 333	
Italie	16 666	
Japon	41 667	
Nouvelle-Zélande	8 333	
Pays-Bas	24 999	
Royaume-Uni	41 667	
Suède	8 333	
Suisse	<u>8 333</u>	<u>333 330</u>

1 124 847

=====

Le Secrétaire général :

Arpad Bogsch

[Fin de l'Annexe B et du document]